



Association des Amis du Dogue allemand



Dans la mesure où votre nom est systématiquement mis en avant, lorsqu'il s'agit aujourd'hui encore de défendre les croisements entre arlequins, sans aucun doute obsolètes et incompatibles aussi bien avec les directives de la FCI qu'avec le bien-être animal, il nous semble à la fois opportun et nécessaire de reconsidérer votre position vis-à-vis cette expérience dévoyée dont vous êtes officiellement et malheureusement caution.

Nous vous serions reconnaissant de nous informer de votre position actuelle concernant le croisement entre chiens merles en général et en particulier, concernant les croisements entre deux Blancs Bigarrés de Noir et entre Blancs Bigarrés de Noir et Gris Bigarrés de Noir chez les Dogues Allemands. Il nous paraît tout aussi essentiel que les dispositions soient prises par la SCC afin que la directive récente fasse l'objet d'une application par le Doggen club de France. En effet, les responsables du club de race ont, dans un passé récent, purement et simplement décidé d'ignorer celle portant sur l'âge minimal de la dysplasie coxo-fémorale (46/2009), alors même que le président de la Commission santé récemment créée, est lecteur officiel d'une autre race géante qui, elle, applique la directive précitée.

Nous pouvons aussi vous proposer, si vous le souhaitez, un entretien téléphonique avec le Dr. Cornélius Sachdé, vétérinaire, qui a suffisamment de connaissances en la matière afin de pouvoir dialoguer sur le sujet (fixe : 05 62 66 11 74, mobile : 06 86 89 17 80).

Nous vous remercions par avance et restons à votre disposition pour tout autre élément. Dans l'attente, recevez, Professeur, nos salutations cynophiles.

Dr Cornélius SACHDÉ



AMI D'AL
Villa Béatrice
8 av. Leroux
06300 NICE

Ralph FREYERMUTH

Ami D'Al : association loi du 1^{er} juillet 1901, n°W062002631

Siège social : villa Béatrice, 8 avenue Alfred Leroux, 06 300 Nice
Tél / Fax : 04 93 56 18 67 www.amidal.fr lamidal@orange.fr
Siret : 515 262 087 00015